

Accompagnement éducatif, accompagnement à la scolarité : quel impact sur les élèves les plus fragiles ?

La mise en place progressive des nouvelles dispositions que sont l'accompagnement éducatif et l'aide personnalisée est venue sensiblement transformer l'offre éducative périscolaire organisée ces dernières années essentiellement selon trois modalités : l'accompagnement à la scolarité d'une part, régi par une circulaire et une charte (CLAS), les études surveillées ou dirigées payantes et l'offre de soutien privé, d'autre part, qui s'est considérablement élargie et dont l'impact économique est loin d'être négligeable.

- L'accompagnement éducatif – mis en place dans l'ensemble des collèges mais dans les seules écoles relevant de l'éducation prioritaire – instaure des références proches de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de 2001, telles que :
 - l'accent sur **l'aide méthodologique**, qui dépasse la simple aide aux leçons et aux devoirs.
 - **l'élargissement des centres d'intérêt**, avec l'ouverture à des activités artistiques, culturelles, sportives...
- L'aide personnalisée proposée en primaire (maternelle et élémentaire) depuis la rentrée vise de son côté une remédiation pour les élèves en difficultés passagères par le travail en petits groupes, après la classe, dans un cadre moins scolaire.

Il nous faut par conséquent considérer une transformation à la fois du rôle de l'enseignant mais aussi des temps et des lieux de son enseignement pour être en mesure de comprendre les enjeux des évolutions en cours. Le professeur des écoles ou de collège possède désormais une double valence : celle d'enseignant, chargé de transmettre des savoirs et celle d'accompagnateur chargé de faciliter leur réception. Sa responsabilité est également double ; elle englobe à la fois les choix didactiques (la fameuse responsabilité pédagogique qui correspond au pôle enseigner) mais aussi la responsabilité de la réussite individuelle de chaque élève (qui correspond au pôle apprendre)¹.

De son côté, le « temps scolaire » de l'enfant semble diffracté et englobe désormais plusieurs modalités : un temps **collectif** dédié aux apprentissages, un temps **individualisé** dédié aux remédiations et un temps **semi-collectif** consacré à l'aide aux devoirs mais aussi aux activités d'épanouissement. Le pari de cette réorganisation semble viser à la fois une meilleure **contextualisation** des apprentissages (savoirs et savoir-faire) et une meilleure **socialisation** globale (savoir-être et vivre ensemble).

Le rôle des parents se trouve par ailleurs renforcé par ces dispositifs qui sollicitent leur accord et parfois leur engagement. Une circulaire récente (2006) incite à *une meilleure prise en compte de la dimension parentale dans la réussite éducative des élèves*.

Cette reconfiguration des rôles, des temps, des modalités et des finalités nous oblige à repenser les dispositifs d'aide et de soutien **selon des modalités différentes**, subsidiaires ou complémentaires mais aussi à considérer les élèves **selon des profils particuliers**, dont nous excluons, pour des raisons évidentes, le cas particulier des élèves porteurs de handicaps, mais également celui des élèves précoces pour lesquels les dispositifs proposés ne sont pas encore suffisamment lisibles.

Nous n'intégrerons pas non plus à notre champ de réflexion le soutien privé, dans la mesure où celui-ci ne relève pas de l'action des politiques publiques.

I – Les différentes modalités d'accompagnement, d'aide et de soutien...

Les termes d'accompagnement, d'aide et de soutien ont tendance à être utilisés de façon indistincte, qu'il s'agisse d'une aide pédagogique proposée par un enseignant ou un accompagnateur, qu'il s'agisse d'aider à apprendre les leçons ou à faire des devoirs, qu'il s'agisse d'une aide sur le temps scolaire ou

¹ Rappelons que dans les lycées napoléoniens, le temps scolaire était divisé en deux parties égales, un temps d'enseignement et d'apprentissage et un temps de répétition et d'étude.

périscolaire. Il est donc nécessaire de savoir quel vocabulaire utiliser si l'on ne veut pas ajouter à la confusion des rôles et des actes pédagogiques, qui ne sont sans doute pas de même nature.

1. L'aide à la compréhension des apprentissages réalisés en classe

Première modalité à intervenir avant que d'autres formes d'aide ne viennent prendre le relais : l'aide à la compréhension, à la contextualisation des apprentissages réalisés en classe, que l'on a souvent classée sous le terme générique et commode de **soutien**. Cette aide peut être proposée durant le temps scolaire, dans la classe et par le maître, hors de la classe par un enseignant spécialisé. Elle peut l'être également hors temps scolaire dans le cadre de **l'aide personnalisée** (en élémentaire), des **stages de remise à niveau** (au cours moyen) ou des **dispositifs de soutien matière** (au collège).

Le soutien est proposé par un enseignant qui n'est pas nécessairement celui de l'élève et en aucun cas par un parent ou un bénévole. Il concerne a priori des élèves fragiles, qui rencontrent des difficultés parfois passagères, mais parfois plus durables. Dans ce dernier cas, l'intervention d'un enseignant spécialisé voire d'une structure de prise en charge s'avère souvent nécessaire. La signature d'un PPRE peut être également envisagée, qui permet de mobiliser et d'associer l'ensemble des acteurs scolaires et familiaux autour d'un **projet coordonné et cohérent**.

N'oublions pas le cas des élèves nouveaux arrivants, pour lesquels l'aide doit se centrer essentiellement sur les aspects linguistiques (le français envisagé comme langue de scolarisation), ces élèves n'étant pas a priori en difficultés dans les matières enseignées.

2. L'aide aux devoirs

L'aide aux devoirs, quant à elle, a toujours existé sous différentes formes. Dans la plupart des communes et départements, sont proposées aux élèves des études surveillées (un animateur prend en charge un groupe d'élèves qui apprend ses leçons et/ou fait ses devoirs) ou dirigées (un enseignant supervise l'apprentissage des leçons et/ou la réalisation des devoirs). Cette modalité est proposée aux familles la plupart du temps de façon payante (à partir d'un quotient familial), plus rarement gratuite. Elle se limite normalement à la réalisation accompagnée des leçons et des devoirs et ne revendique pas les qualités d'aide ou de soutien.

3. L'accompagnement à la scolarité

Elaboré il y a une vingtaine d'années dans le cadre de deux chartes successives (1992 et 2001), l'accompagnement à la scolarité est un dispositif qui vise à aider les élèves qui ne trouvent pas dans leur environnement familial les ressources suffisantes pour tirer pleinement profit des activités réalisées en classe. Financé par l'Etat par le truchement des caisses d'allocations familiales (CAF) et de l'ACSÉ², ce dispositif est aujourd'hui fortement impacté par la mise en oeuvre de l'accompagnement éducatif.

Notons qu'il se déroule très majoritairement en dehors de l'école – à l'exception notable des clubs coup de pouce – le plus souvent dans les centres sociaux et les associations, plus rarement au domicile des familles. Contrairement à l'aide aux devoirs, l'accompagnement à la scolarité vise également à proposer des activités culturelles complémentaires, permettant de prolonger les apprentissages dans les domaines littéraire, mathématique, scientifique et culturel, ou dans le domaine des TICE. Sur ce dernier domaine, on constate que la fracture numérique est toujours d'actualité, au point que certaines municipalités ont choisi d'équiper les élèves lors de leur entrée en collège. L'équipement des établissements n'est cependant pas forcément une garantie de l'utilisation effective des TICE par les élèves. Au Royaume-Uni, l'intégration de l'outil informatique est par exemple beaucoup plus avancée qu'en France, mais les dispositifs d'accompagnement y font peu appel.

4. L'accompagnement éducatif

Enfin, dernier né des dispositifs périscolaires, l'accompagnement éducatif s'est mis en place progressivement dans les écoles et les collèges de l'éducation prioritaire. Il a été étendu depuis cette année à l'ensemble des collèges. Il propose majoritairement (65%) le soir après les cours dans les locaux scolaires une aide aux devoirs et aux leçons aux élèves qui ne disposent pas de conditions de

² Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances.

travail favorables chez eux, mais également des activités sportives, des activités artistiques et culturelles (35%). L'accompagnement éducatif doit contribuer à valoriser les compétences de l'élève, lui permettre de progresser, tant dans ses résultats que dans ses attitudes. Il est dispensé majoritairement par des enseignants, rémunérés en heures supplémentaires défiscalisées.

II – Pluralité des dispositifs, diversité des publics

1. Des dispositifs variés, dont certains relèvent du droit commun, d'autres de l'égalité des chances...

Sans revenir sur l'histoire parfois chaotique de leur développement, on ne peut tenir pour négligeable le fait que certains de ces dispositifs soient proposés à l'ensemble des élèves scolarisés, alors que d'autres relèvent de logiques territoriales prioritaires. C'est le cas notamment des dispositifs relatifs à l'éducation prioritaire (réseaux ambition réussite) et à la politique de la ville (programmes de réussite éducative, plan espoir banlieue).

En ce qui concerne par exemple l'accompagnement éducatif, le dispositif a été élargi à tous les collèges en 2008, mais pour l'instant, seules les écoles en ZEP en bénéficient. De même, les clubs coup de pouce CLE³ sont proposés le plus souvent dans les quartiers prioritaires.

Même dans le cas d'un dispositif de droit commun comme le contrat local d'accompagnement à la scolarité, on constate que le financement des actions a été prioritairement abondé dans les quartiers défavorisés où les associations et les centres sociaux sont déployés. Cette logique n'est évidemment pas contestable en soi mais elle doit être prise en compte afin de savoir si l'on souhaite renforcer et augmenter l'offre dans les quartiers défavorisés, ou bien proposer à chaque élève fragile des dispositifs analogues, quelle que soit sa situation géographique.

Ce n'est évidemment pas une question facile et les évolutions actuelles ne sont pas forcément toujours lisibles en la matière. Le pilotage différentiel des nombreuses instances que sont le CEL, le CLAS, la veille éducative, le programme de réussite éducative, le plan « Espoir banlieue » n'ont sans doute guère facilité la mise en cohérence et la complémentarité des différents niveaux d'intervention. Il faut néanmoins se demander sur certains secteurs si l'on n'est pas en train de piloter davantage par l'offre directement mobilisable plutôt que par le besoin.

Ces différents dispositifs, tels des strates provenant de la superposition des politiques publiques successives ont tous eu leur logique prioritaire ou égalitaire à un moment donné. Il serait trop long d'en faire l'historique, mais on peut tout de même remarquer deux mouvements assez importants, qui ont pu apparaître à certains comme contradictoires :

- un premier mouvement de développement de l'offre associative et extrascolaire dans les années 80, renforcé dans les années 90 par la mise en œuvre des contrats éducatifs locaux.
- un second mouvement de renforcement de l'offre intra-scolaire au milieu des années 2000 dans le cadre notamment de la nouvelle loi d'orientation, mais aussi des politiques territoriales, comme la relance de l'éducation prioritaire, le programme de réussite éducative ou le plan espoir banlieue.

Certaines études et réflexions ont contribué sans doute à cette évolution :

- celle de Dominique GLASMAN qui s'est interrogé sur l'**efficacité scolaire** des associations de quartier dans le cadre d'un rapport rendu au Haut Conseil de l'évaluation ;
- celle de Bruno SUCHAUT de l'IREDU qui constatait un écart entre la satisfaction revendiquée par les acteurs de terrain et les progrès scolaires effectivement réalisés par les élèves, jugés « ténus »⁴ ;

³ Clubs Lecture Ecriture organisés pour les élèves de CP fragiles tous les soirs après l'école.

- celle du rapport coordonné par Robert JAMMES en 2005 au Ministère qui s'étonnait de « l'absence » de l'Education nationale aussi bien dans les dispositifs mis en œuvre que dans les instances de pilotage de ces dispositifs.

Rappelons qu'à l'origine, l'Education nationale s'était fortement impliquée dans les contrats éducatifs locaux et qu'en 2007, Gérard CHAUVÉAU appelait de son côté à la mise en œuvre d'un véritable **service public de l'accompagnement à la scolarité**⁵.

2. Y a-t-il adéquation entre les dispositifs et les besoins des élèves ?

Compte tenu de la diversité des modalités plus ou moins individualisées d'aide, d'accompagnement et de soutien, il devient plus qu'urgent de se poser la question de l'adéquation et de l'efficacité des différents dispositifs aux besoins des élèves.

On trouve aujourd'hui assez peu d'études centrées sur les élèves qui fréquentent ces dispositifs. Pourtant, il semble aujourd'hui comme hier que cette question soit essentielle : il ne suffit pas de se demander si une offre est suffisamment riche, complémentaire, coordonnée, évaluée et pilotée sur un territoire. Encore faut-il s'assurer qu'elle corresponde vraiment aux besoins identifiés et qu'elle y réponde avec efficacité. Et c'est là que nous avons sans doute beaucoup encore à progresser, car pour pouvoir répondre de façon satisfaisante à cette question, il faut être en mesure de **savoir** quels sont réellement les besoins, de **repérer** avec certitude les élèves bénéficiaires (les plus fragiles), d'**évaluer** avec précision leurs compétences, de **construire** avec eux et avec leurs parents les projets qui soient de vraies réponses à leurs difficultés⁶.

Ne faudrait-il pas sortir de la logique injektive du « dispositif » qui nous entraîne dans une gestion des élèves qui ressemble parfois à celle d'une **gare de triage** (tel élève dans tel dispositif) pour en venir à une logique plus complexe et systémique qui parte du profil de l'élève pour construire avec lui et autour de lui, en lien avec le projet d'établissement et les ressources mobilisables, le(s) dispositif(s) le(s) plus adapté(s) ?

3. Les personnels sont-ils suffisamment formés à la problématique de l'accompagnement scolaire ?

L'adéquation et l'efficacité des dispositifs renvoient à la question de la **formation** des acteurs qui les portent. La formation et l'accompagnement des accompagnateurs ont trouvé des solutions extrêmement diverses et sans doute inégales dans les différents départements : formation coordonnée des enseignants et des accompagnateurs proposée par des IUFM, formation des accompagnateurs par les CAREP, CASNAV ou CRDP des différentes académies, formations pilotées par des associations relevant de l'éducation populaire, etc.⁷.

Curieusement, la question de la formation des enseignants impliqués dans l'accompagnement éducatif ou l'aide personnalisée ne s'est pas posée lors de la mise en œuvre du dispositif, puisque les accompagnateurs étaient les professeurs des élèves accompagnés. Pourtant, est-on certain qu'il soit si

⁴ Mais peut-être faut-il s'étonner que l'on demande à des dispositifs d'accompagnement de produire des effets qui relèveraient davantage du soutien ou de la remédiation...

⁵ Le Bail, J-M. *L'accompagnement à la scolarité*. SCEREN-CRDP. Amiens. 2007. LE BAIL, J-M.

⁶ Du fait de la mise en place de l'aide personnalisée, on parle aujourd'hui moins - en tout cas dans le primaire - des programmes personnalisés de réussite éducative. C'est sans doute dommage car ces programmes avaient justement pour ambition dans le texte initial de construire un **plan programmé et coordonné d'actions** autour des besoins de l'élève. Un peu d'ailleurs dans le même esprit que les dispositifs de réussite éducative avec lesquels ils sont sans doute entrés partiellement en concurrence...

⁷ Le Bail, J-M. *L'accompagnement à la scolarité*. *Op. cit.*

facile à un enseignant de se transformer en accompagnateur qu'il s'agisse de ses élèves ou de ceux des autres ?

Il sera donc particulièrement intéressant de mesurer, lorsqu'ils auront atteint leur rythme de croisière, l'efficacité des différents dispositifs (PPRE, accompagnement éducatif, aide personnalisée) mis en œuvre ces dernières années par l'Education nationale ou ses partenaires (PRE).

- Les objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés ont-ils été suffisamment clarifiés ?
- Dans quelle mesure par exemple l'accompagnement éducatif peut-il contribuer à une amélioration de la réussite scolaire des élèves qui le fréquentent ?
- Quelle est sa place dans le projet d'établissement ou dans le projet d'école par rapport à d'autres dispositifs voisins et parfois concurrents ?

III – Complémentarité ou concurrence des dispositifs ?

On l'aura compris, le problème actuel est sans doute moins la concurrence entre les dispositifs que leur adéquation aux besoins identifiés. Cette réflexion nous amène inévitablement vers le thème de **l'autonomie** des territoires concernés, c'est-à-dire de la capacité des établissements à mettre en œuvre de façon coordonnée les dispositifs susceptibles d'apporter des réponses convaincantes et efficaces en termes de soutien et d'accompagnement éducatifs. Avec en corollaire la question de **l'expertise des enseignants** dans l'évaluation de la situation de leurs élèves au regard de la difficulté scolaire, dont on sait par ailleurs qu'elle constitue l'une des priorités nationales.

Il faudrait également s'interroger sur la pertinence des outils, des supports proposés aux élèves pour les faire progresser, leur donner une méthode, les rendre autonomes dans leurs apprentissages.

Pour être en mesure d'identifier les freins qui empêchent l'élève de progresser mais aussi les leviers qui lui permettront de dépasser ses difficultés, de créer ce que Robert Gloton appelait des **champs de réussite**, il faut probablement miser sur une formation soutenue non seulement des enseignants qui ont ces élèves dans leur classe mais plus globalement des acteurs qui participent à leur éducation et à leur émancipation dans le cadre de ce que nous appelons une **formation commune** et une **éducation partagée**.

Cela signifie également qu'il nous faudra réfléchir à une **implication plus forte des parents**, un peu à l'instar de ce qui se passe dans les clubs coup de pouce CLE ou dans les ateliers ALEM et AFM6⁸, pour lesquels on demande aux parents non seulement un accord, mais une participation active et un véritable engagement⁹.

Une connaissance partagée des ressources, des modalités de communication et de suivi adaptées, la recherche d'une complémentarité entre les actions scolaires et périscolaires, l'adaptation des parcours des élèves à leurs besoins sont devenus ces dernières années, compte tenu de la multiplicité des niveaux d'intervention (éducation nationale, collectivités, institutions, associations) des enjeux fondamentaux pour la réussite scolaire et la maîtrise du socle commun de tous les élèves, dont certaines des compétences, notamment les dernières, devraient faire l'objet d'une expertise partagée entre l'école et ses partenaires. C'est donc dans un paysage qui s'est à la fois enrichi mais aussi complexifié que les établissements et les écoles doivent **retrouver des cohérences afin de personnaliser les aides**.

Jean Michel LE BAIL
Inspecteur de l'Éducation nationale
Ancien correspondant académique pour la politique de la ville (IA 75)

⁸ Ateliers lecture expression mathématique au CM, Ateliers français mathématiques en 6^{ème} (ateliers mis en place dans certaines académies dans le cadre du PRE).

⁹ Il sera intéressant de ce point de vue de suivre l'évolution du programme expérimental mis en œuvre cette année dans quelques académies pilotes et qui vise à expliciter les demandes de l'école aux parents des élèves nouveaux arrivants.

Auteur du livre « L'accompagnement à la scolarité » SCEREN-CRDP. Amiens. 2007.

ANNEXE - Un essai de typologie des dispositifs d'aide et de soutien, forcément variables selon les territoires considérés (rural, urbain, suburbain)

Elèves	Aide à la compréhension, soutien	Aide aux devoirs	Accompagnement à la scolarité	Accompagnement éducatif	Aide à la (re)socialisation
Ordinaires	Groupes de besoin en classe (enseignant de la classe, du cycle)	Etude surveillée , dirigée dans les locaux scolaires (animateurs, professeurs, assistants pédagogiques)	« Aide aux devoirs », (associations de quartier, CEMEA, Francas, Ligue de l'enseignement...) Centres sociaux Dispositifs nationaux (accompagnement individualisé AFEV, Coup de pouce CLE...) Foyers socio-éducatifs	Aide aux devoirs et aux leçons dans les écoles en Education prioritaire et les collèges Activités sportives et culturelles (enseignant, intervenant extérieur)	
Fragiles	Groupes de besoin Aide personnalisée après la classe en petits groupes (enseignant de l'école)				Ecole ouverte Réussite éducative [en territoire prioritaire]
En difficulté scolaire	PPRE (enseignant, enseignant spécialisé, orthophoniste...) Aide spécialisée (enseignant spécialisé E ou G, RASED) Stages de remise à niveau CM				Dispositifs de socialisation et d'apprentissage, classes et ateliers relais (professeur, intervenant extérieur)
Nouveaux arrivants	CLIN, CLA, CRI (enseignant habilité) Aide personnalisée, voire spécialisée (si intégrés en classe ordinaire)				Etude surveillée, dirigée dans les locaux scolaires Associations de quartier, centres sociaux Dispositifs « FLE », soutien linguistique (enseignant habilité, contractuel)